

**RAPPORT**  
**de la commission d'environnement et**  
**d'urbanisme**

**au**  
**CONSEIL GENERAL**

**Concernant**

**Le budget 2026 de la Ville de Sion**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient à remercier tous les services et les Municipaux pour la qualité des réponses reçues ainsi que messieurs le Président de la Municipalité, M. Philippe Varone, et le Chef de service des finances, M. Patrick Dondainaz, pour les explications complémentaires apportées.

La Commission s'est réunie à 6 reprises pour examiner le budget 2026 de la Ville.

## **I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE**

La Commission a pris connaissance des documents en relation avec le budget 2026 et a relevé certains sujets en relation avec la commission CEU.

Lors de la séance avec le Président et le chef de service des finances, la CEU a demandé des présentations sur les sujets suivants : Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) et sa stratégie pour les 10 prochaines années ainsi que la stratégie pour le réseau d'eau potable.

L'entrée en matière a été tacitement acceptée par les membres présents.

## **II ANALYSE DES DIVISIONS ADMINISTRATIVES**

### **Dicastère 0**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Compte</b>	<b>XX.3300</b>	<b>Amortissements immobilisations corporelles</b>	

### **Question 1: *Quelle est la stratégie d'amortissement de la Ville de manière globale ?***

#### **Réponse**

En termes d'amortissements comptables, la Ville de Sion suit les prescriptions définies dans l'ordonnance sur la gestion financière des communes (RS 611.102) et sur son annexe N° 1 (RS 611.102-A1).

Cette annexe mentionne que les communes valaisannes doivent amortir de manière dégressive leur patrimoine administratif. Les fourchettes d'amortissement sont précisées dans l'annexe. Par exemple, le taux d'amortissement d'un bâtiment se situe entre 8 et 15% (soit un amortissement entre 25 et 50 ans). Pour le génie civil, nous devons retenir un taux entre 7% et 10% (soit un amortissement entre 40 et 60 ans).

L'article 62 de l'ordonnance précise que « *Le Conseil communal décide du taux d'amortissement, selon le type d'actif, à l'intérieur des fourchettes recommandées. Les taux usités à l'intérieur des fourchettes recommandées doivent être maintenus au minimum sur une durée de 5 ans.* ».

Dans l'annexe aux comptes (page 287 de la brochure des comptes 2024), vous trouverez les taux retenus par le Conseil municipal.

**6.1.2. Patrimoine administratif (PA)**

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 100'000.- par objet ou par projet.

**Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)**

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

*Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :*

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

**Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)**

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

**Prêts (compte bilan 144)**

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

**Participations, capital social (compte bilan 145)**

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

**Subventions d'investissement (compte bilan 146)**

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

Etant donné que les taux d'amortissement sont dégressifs, le service des finances doit, à un moment donné, amortir en une fois les valeurs résiduelles inscrites au bilan. Au risque de trainer durant de nombreuses années des valeurs inférieures à notre seuil d'activation.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Compte</b>	<b>XX.3053</b>	<b>Cotisations assurances-accidents</b>	

**Question 2: Nous observons une baisse générale des cotisations assurances-accidents. Pouvez-vous nous donner une explication ?**

**Réponse**

Avant 2024, la provision des charges sociales assurance accident était basée sur un forfait qui regroupait tout (assurance accident professionnelle, assurance accident non-professionnelle, assurance accident complémentaire) et qui ne correspondait pas à la réalité.

En d'autres termes, jusqu'à fin 2023, la provision pour les charges sociales assurance accident était trop élevée par rapport aux cotisations réelles à payer. La situation a été corrigée avec effet à janvier 2024.



<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Compte</b>			

**Question 3:** *Le déficit prévu est de 4.3mio malgré le prélèvement dans la réserve de politique budgétaire de 2.5mio. Qu'est-ce qui a été entrepris pour tenter de maintenir un budget à l'équilibre ? Dans la planification financière, les budgets futurs sont déficitaires, quelle est la stratégie pour maintenir des budgets et des indicateurs financiers à l'équilibre ?*

**Réponse**

D'un point de vue financier, les prochains exercices s'annoncent effectivement difficiles.

Pour retrouver l'équilibre financier à terme, à moins de pouvoir bénéficier de revenus extraordinaires, des mesures devront être prises tant sur le ménage courant que sur les investissements à réaliser.

Ces prochains mois, le service des finances, avec la collaboration des différents services municipaux, va lister un certain nombre de mesures qui permettront à l'administration de gagner encore en efficacité.

Pour revenir sur le présent budget, il est utile de préciser que les services ont été fortement sollicités pour proposer des solutions permettant de limiter l'excédent de charges. Ce processus a été réalisé en plusieurs étapes :

- 1°/ gel de l'augmentation des rubriques « biens, services et marchandises » ;
- 2°/ économie à réaliser par rapport aux comptes 2024. Pour effectuer cette étape, nous avons arrêté une clé de répartition en tenant compte du « poids » en termes de charges de chacun des services ;
- 3°/ séances de travail avec M. le Président et les Chefs de service pour trouver encore quelques économies possibles.

Concernant le budget d'investissements, ce dernier a également été réalisé en plusieurs étapes, entre le mois de mars et le mois de septembre. De nombreuses séances ont eu lieu afin de planifier, prioriser et finalement arrêter les crédits budgétaires pour l'exercice 2026.

Durant tout le processus budgétaire, le service des finances s'est employé à identifier les rubriques ayant un potentiel d'économies et à accompagner les services dans leurs démarches.

Enfin, le conseil municipal entend mettre à profit la présente législature pour faire reconnaître les charges de centralité auprès du Canton et travailler sur certaines répartitions des charges liées (ex. préciput en matière des régimes sociaux).

**Remarque CEU :**

Suite à la rencontre avec le Président et le chef de service, la CEU a reçu l'information que 2020 était la seule année déficitaire durant les années passées, toutes les autres années les comptes ont été meilleurs que le budget. La CEU souhaiterait avoir un



budget plus « ambitieux », en ligne avec le retour d'expérience des dernières années qui ont toujours eu un résultat bien meilleur que le budget.

La municipalité travaille sur les charges de centralité avec le Canton afin que les communes environnantes participent aux frais des piscines, de la patinoire ou encore de la mobilité. La CEU restera attentive sur l'évolution des charges de centralité dans le futur car pour le moment ces charges augmentent d'année en année.

### Dicastère 1 : Administration générale & Finances

### Dicastère 2 : Economie & Energie

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Comptes	264.3120 264.4250	Achats d'eau et d'énergies - Ventes	65

**Question 4:** *Pouvez-vous nous donner plus d'explications sur la stratégie de la gestion énergétique ? Quelle est la vision sur 5 ans ? Est-il prévu de faire des investissements supplémentaires afin de stabiliser les achats et ventes d'énergie ?*

#### Réponse

La gestion du portefeuille d'énergie de la commune de Sion s'appuie sur un système de gouvernance solide, où la commune fixe la stratégie globale et les limites de risques, tandis que des instances spécialisées de OIKEN assurent la mise en œuvre de cette stratégie et son contrôle au quotidien. Cette organisation garantit que les décisions sont prises de façon transparente, sécurisée et adaptée aux besoins de la commune.

#### Exemple concret :

La commune décide, par exemple, du niveau de risque qu'elle souhaite accepter (par exemple, la marge sur le portefeuille). Ensuite, un groupe spécialisé (le Groupe de Suivi des Risques de OIKEN) vérifie chaque mois que les transactions d'énergie effectuées par les équipes opérationnelles respectent bien ces limites. Si un dépassement est constaté, des mesures correctives sont prises immédiatement et la commune en est informée.

La vision à 5 ans s'inscrit dans la stratégie OIKEN 2024-2028. Celle-ci vise à améliorer la performance globale de l'ensemble des portefeuilles des communes sous gestion. Cela passe par la modernisation des outils numériques et la spécialisation des équipes. Des investissements ont déjà été effectués et sont encore prévus pour accompagner ces évolutions et permettre à la commune de s'adapter durablement à un marché en mutation.

*Combien de MWh sont budgétisés sur le marché spot et sur le marché à terme ? Quel est le prix moyen de vent estimé de ces MWh pour le marché spot et sur le marché à terme ?*

Le processus de gestion du portefeuille fonctionne en deux temps. D'abord, une partie de l'énergie est valorisée à l'avance par des contrats à long terme, ce qui permet de limiter les risques liés aux variations de prix. Ensuite, le reste est ajusté progressivement en fonction de



l'évolution du marché, grâce à des achats ou ventes complémentaires à plus court terme. Tout au long de l'année, des indicateurs de suivi et des limites sont définis et validés par les instances de gouvernance, afin d'assurer que la gestion reste prudente et conforme aux objectifs fixés. Le gain ou la perte du portefeuille d'énergie de la commune est budgétisé dans une vision à long terme, en tenant compte des connaissances sur l'évolution du marché et des apports hydrologiques. Pour cela, des outils spécialisés sont utilisés afin d'anticiper au mieux les résultats financiers et d'ajuster la stratégie en conséquence.

Le prix moyen de vente estimé, que ce soit sur le marché spot ou à terme, varie chaque jour en fonction des conditions du marché. OIKEN cherche à saisir les meilleures opportunités possibles, tout en évitant toute forme de spéculation. Les décisions sont toujours prises dans le respect strict des limites de risques fixées par la commune, afin de garantir une gestion prudente et responsable du portefeuille.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Comptes</b>	<b>264.3634</b>	<b>Subventions aux entreprises publiques</b>	<b>262</b>

**Question 5: La subvention à The Ark / PhytoArk / SpArk augmente d'année en année. Merci de nous donner la répartition des subventions et est-ce que celle-ci va rester stable dans le futur ?**

### Réponse

Le détail des subventions en 2025 était le suivant :

- <b>Contribution annuelle à la Fondation The Ark</b>	<b>Fr. 70'000.-</b>
- <b>Contribution annuelle à SpArk</b>	<b>Fr. 100'000.-</b>
- <b>Remboursement prêt NPR PhytoArk</b>	<b>Fr. 70'000.-</b>
- <b>Pour un total de</b>	<b>Fr. 240'000.-</b>

Dans le cadre de son installation sur le Campus du Pôle Santé, SpArk doit faire l'acquisition de l'équipement nécessaire au fonctionnement de son plateau technique. Il est devisé à un peu plus de Fr. 2'000'000.- que SpArk couvrira à l'aide d'un prêt NPR de Fr. 800'000.- accordé par le SETI, d'une subvention du Fonds du Sport, d'un don de la Loterie Romande et de divers autres apports.

Comme sur les autres sites « Ark » soutenus par la Fondation The Ark, les prêts NPR, sans intérêt, sont remboursés par les communes sites. Dans le cas précis ce remboursement s'étalera sur une durée de 15 ans, à hauteur de Fr. 50'000.- dès 2026, ce qui explique l'augmentation de la rubrique à Fr. 290'000.-

Il est à noter que le remboursement du prêt NPR du PhytoArk se terminera en 2028. Les montants se stabiliseront donc dès 2029 à un niveau de Fr. 210'000.-

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Comptes</b>	<b>264.3636</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>65</b>

**Question 6: La subvention pour la salle NODA n'était pas censé être stable d'année en année ? Pourquoi cette augmentation ? Si on ajoute les subventions du**



*dicastère 3, cela représente 2.8mio qui est plus de la moitié du déficit du budget 2026.*

### Réponse

- 2026 est le premier exercice complet pour la salle Noda et le budget est donc censé être stable d'année en année sur des exercices complets à venir.
- En effet, les subventions croissantes octroyées en 2024 et 2025 sont liées à des budgets de développement et de mise en service de la salle, et non à des budgets d'exploitation.
- Il convient par ailleurs de souligner que les choix d'investissement effectués lors de la construction et de la mise en service de la salle ont permis d'optimiser l'évaluation des coûts de fonctionnement et ont conduit à un montant cumulé de subvention (dicastère 2 et 3 : 2.8 mio) en dessous des prévisions présentées au Conseil général en mars 2016. Ces dernières se montaient en effet à hauteur de 3.15 mio.
- Il est à noter également que sur les 2.8 mio de subventions accordées à la salle Noda, 1.1 mio n'est pas dédié au fonctionnement, mais au remboursement de la dette d'investissement liée à la construction de la salle.

### Remarque CEU :

La CEU a interrogé sur les objectifs de rentabilité fixés pour la salle NODA : aucun objectif n'a été défini pour le moment. La subvention devrait diminuer à terme, les recettes liées à la location des salles devant croître. Il faudra tendre vers un équilibre à l'avenir. La CEU restera attentive sur ce point et encourage également la recherche de sponsors pour soutenir les spectacles.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Comptes</b>	<b>264.3637</b>	<b>Subventions aux personnes physiques</b>	<b>65</b>

**Question 7: *Pouvez-vous nous donner l'état de situation des demandes pour 2025 par catégorie ?***

### Réponse

<b>Subventions</b>	<b>Montants promis du 1.1.25 au 30.10.25</b>
Isolation thermique	85'722.00 CHF
Installation solaire thermique	2'960.00 CHF
CECB Plus	74'420.33 CHF
Amélioration de la classe énergie	13'000.00 CHF
Production de chaleur	104'466.00 CHF
<b>Total</b>	<b>397'568.33 CHF</b>



### Dicastère 3 : Education & Culture

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Comptes</b>	<b>320.3636</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>82</b>

**Question 8:** *Fondation Fellini pour le cinéma : comment est utilisée cette subvention de 150k?*

*Comment sont définis les montants des subventions accordées ? Quels sont les critères d'attribution des subventions ? Par exemple, pourquoi l'irish festival reçoit 100k et Electrozile reçoit seulement 25k ?*

*Pouvez-vous chiffrer les retombées économiques pour la Ville de Sion à la suite de la distribution de ces subventions ?*

#### Réponse

- La Fondation Fellini pour le cinéma utilise cette subvention pour conserver et mettre en valeur une part du patrimoine du cinéaste Federico Fellini, décédé en 1993 et dont la Fondation est la légataire. La part du patrimoine présente à Sion est constituée essentiellement de ses dessins.
- La mise en valeur de ce patrimoine s'effectue au travers d'expositions de ces dessins mais également d'exposition de mise en perspective du travail de Fellini au sein des arts visuels en général en confrontant ses œuvres ou ses réflexions au travail d'autres artistes. Ces expositions sont présentées à la maison du diable, propriété de la Bourgeoisie de Sion.
- Parmi les nombreuses expositions, certaines rayonnent au niveau international, jusqu'à une reconnaissance au sein de l'UNESCO.
- La valorisation publique au travers de ces expositions est prolongée grâce aux publications d'excellente qualité qui jalonnent les activités de la Fondation.
  
- Les montants des subventions accordées sont des reflets des histoires de chaque bénéficiaire, de l'époque de leur émergence ainsi que des contextes politiques sédunois qui ont été les premiers à les octroyer. Chaque conseil municipal a pesé les intérêts pour la ville en initiant des soutiens précis. Ces intérêts ont pu être une estimation du rayonnement de la manifestation, une évaluation des budgets et des ressources propres des porteurs de projet, une estimation du public potentiel, un positionnement dans le paysage culturel valaisan pour la Ville ou encore des circonstances d'établissement exceptionnel. L'Irish festival illustre notamment ce dernier point, il faisait à l'époque l'objet d'une relocalisation de Veysonnaz vers Sion.
  
- Les retombées économiques pour la Ville de Sion sont chiffrables si une étude complète est effectuée. Sans engager de telles dépenses, des études comparables ont été effectuées dans d'autres villes en Suisse ou à l'échelle de différents Canton, dont le Valais. Plusieurs méthodes se côtoient et se confrontent et toutes peuvent articuler un multiplicateur pour chaque franc investit dans la culture. Tous ces multiplicateurs sont positifs et illustrent des retombées plus ou moins directes sur l'économie locale. Ces apports contribuent à l'économie locale mais ne sont qu'un apport-plancher. En effet s'ajoutent aux éléments chiffrables certains éléments primordiaux des politiques urbaines mais non quantifiables, à savoir les contributions de la culture au rayonnement d'une ville ou au vivre-ensemble, par exemple.

**Remarque CEU :**

Certaines subventions apparaissent inéquitable envers tous acteurs culturels de la Ville. L'argument historique derrière certaines aides suscite des réserves au sein de la CEU. Ces conventions mériteraient une révision, notamment pour la Fondation Fellini. Par ailleurs, les retombées économiques réelles pour la Ville ne sont pas connues. Pour toutes subventions, un rapport de fréquentation et une estimation des retombées économique devraient être fournis par les institutions bénéficiaires. La CEU souhaite disposer d'exemples concrets, notamment pour Fellini et Irish.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Investissement</b>	<b>308. 5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>211</b>

**Question 9:** *Etant donné qu'il n'y a rien de prévu dans le budget, pouvez-vous nous donner des précisions sur le nouveau cycle ? Quels sont les délais et les estimations de coûts prévus ? Où sera ce nouveau cycle ? et que deviendra le cycle des collines ?*

**Réponse**

Le projet de construction du nouveau CO sera porté par l'Association de communes qui gère actuellement les CO de Sion. Un concours sera piloté par le canton dès le début 2026 pour une réalisation prévue dès 2028. Le budget sera établi en gestion du programme définitif.

**Remarque CEU :**

Merci de faire une présentation du projet avec les coûts pour la Ville et des délais précis au Conseil Général.

**Dicastère 4 : Cohésion sociale**
**Dicastère 5 : Population, sécurité et aéroport**
**Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Comptes</b>	<b>602.314 2</b>	<b>Entretien des ouvrages d'aménagement des eaux</b>	<b>131</b>

**Question 10:** *Plus de détails demandés sur ces entretiens, qu'est-ce qui explique l'augmentation par rapport au budget 2025?*

**Réponse**



L'augmentation trouve sa source dans la sous-rubrique Entretien des canaux. Deux canaux sont principalement concernés :

- le canal de Sion-Riddes qui fait l'objet d'une revitalisation avec une participation de la Ville de Sion devisée à kCHF 35 ;
- le canal de Vissigen qui demande un entretien plus poussé que le fauchage des berges, à savoir un curage et une remise en état des planches soutenant le pied des berges. Le montant important de l'intervention a justifié une répartition des travaux sur 3 ans à raison de kCHF/an 100.

Il est relevé que l'entretien du canal de Vissigen ne peut pas attendre la réalisation du projet de la mesure anticipée de revitalisation du canal de Vissigen porté par le service cantonal des dangers naturels.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Comptes</b>	<b>603.3132</b>	<b>Honoraires experts et spécialistes</b>	<b>132</b>

**Question 11: Pouvez-vous nous faire une présentation du PGEE ? Quelle est la stratégie prévue pour les 10 prochaines années ?**

### Réponse

Le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est l'outil de référence pour la planification et la coordination de la gestion des eaux. Il vise à améliorer la qualité des eaux en assurant une vision globale du réseau et des infrastructures. Le PGEE est conçu comme un ensemble de modules interconnectés, évolutif dans le temps, qui permet d'intégrer progressivement les nouvelles données et de coordonner les actions entre partenaires communaux et intercommunaux. Il encourage notamment l'infiltration des eaux non polluées, impose le traitement des eaux polluées et soutient une approche moderne et numérique de la planification.

À Sion, le PGEE actuellement en vigueur date de 2004. Il constitue un dossier de référence, composé de rapports et de plans, qui a permis la tenue de plus de 180 séances de coordination et la mise en œuvre de plus de 80 mesures particulières depuis son adoption. Ce plan intègre aujourd'hui également le périmètre de Salins et Les Agettes, reflétant l'évolution du territoire communal. Le réseau séduinois, complexe et étendu, comprend deux stations d'épuration (STEP) principales – Châteauneuf (rive droite du Rhône) et Chandoline (rive gauche) – ainsi que 22 stations de pompage d'eaux usées, 8 stations d'eaux claires, plusieurs stations de traitement phytosanitaire, et un réseau partiellement en nappe phréatique.



La vision communale pour la gestion des eaux repose sur une approche intégrée et durable. L'objectif est de traiter l'eau pluviale comme une ressource, d'en favoriser l'infiltration et de limiter l'entrée des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées. Il s'agit aussi de protéger la population contre les risques de ruissellement, d'encourager la mise aux normes des installations privées, et de valoriser les espaces de détente et les cours d'eau comme éléments structurants du cadre de vie. Cette stratégie inclut la modernisation de la STEP de Châteauneuf, le développement de partenariats de recherche pour améliorer le traitement des polluants et l'adoption d'une gestion à l'échelle du bassin versant, conforme aux recommandations actuelles du VSA.

Pour les dix prochaines années, la Ville de Sion entend passer à un PGEE 2.0, élaboré par bassin versant de STEP. Cette approche, plus cohérente avec la réalité hydraulique, remplacera le découpage actuel basé sur les limites communales. La priorité sera donnée au PGEE du bassin versant de Chandoline (ASEC), les travaux de modernisation de cette STEP arrivant à leur terme. Cette transition nécessitera au préalable une mise à niveau des données numériques, afin d'assurer leur compatibilité avec les formats exigés par la Confédération. Durant cette phase, le PGEE existant continuera à être actualisé et suivi, garantissant la continuité des actions entreprises et la poursuite des objectifs de qualité et de durabilité fixés par la Ville.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Comptes</b>	<b>603.3142</b>	<b>Entretien des ouvrages d'aménagement des eaux</b>	<b>132</b>

**Question 12:** *Plus de détails demandés sur ces entretiens, qu'est-ce qui explique l'augmentation par rapport au budget 2025 ?*

### Réponse

En raison des intempéries survenues en 2025, plusieurs ouvrages d'irrigation ont été endommagés, voire détruits. Ils nécessitent non seulement l'entretien annuel habituel, mais aussi d'importants travaux de réfection, ce qui explique le report sur 2026 et l'augmentation des dépenses prévues au budget.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Comptes</b>	<b>606.3130</b>	<b>Prestations de service de tiers</b>	<b>135</b>

**Question 13:** *Cette rubrique est fortement diminuée par rapport au budget 2025. Qu'est-ce qui justifie cette diminution ? Est-ce que des projets ont été repoussés à plus tard ?*

### Réponse

La diminution de kCHF 216 provient principalement des sous-rubriques 6060.3130 (- kCHF 116) et 6061.3130.01 (- kCHF 100).

Pour la sous-rubrique 6060.3130 – Prestations de services de tiers (gestion des STEP), le budget est quasiment supprimé en raison de la création de l'Association de la station d'épuration de Châteauneuf (ASTEC), qui reprend désormais cette gestion. Concernant la sous-rubrique 6061.3130.01 – Prestations de services de tiers (canalisations), le budget passe de kCHF 350 en 2025 à kCHF 250 en 2026. Cette réduction temporaire vise à limiter les dépenses, dans un contexte de capacité interne restreinte liée aux changements de personnel au sein de l'équipe d'assainissement, ce qui retarde momentanément le suivi de certains projets.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Comptes</b>	<b>608.3119</b>	<b>Autres immobilisations</b>	<b>137</b>

**Question 14:** *Combien représentent les achats (poubelles, système twins,...) et les coûts (transport pour twins, transport pour porte-à-porte,...) en lien avec le projet Gastrovert depuis son introduction ? Que faut-il encore acheter ? Combien coûte 1 système Twins ?*

**Réponse**

Depuis l'introduction du projet GastroVert®, la commune a réalisé plusieurs investissements pour équiper les écopoints en systèmes Twins. En octobre 2023, 59 unités ont été acquises pour un montant de CHF 70'800 HT, avec des frais d'installation supplémentaires de CHF 14'750 HT. Ces équipements ont ensuite été suivis et réajustés en fonction de leur utilisation, certains ayant été déplacés vers des emplacements plus adaptés. À la suite de cette phase de test, une nouvelle campagne d'achat de neuf nouveaux Twins a été lancée fin 2025, dont deux déjà installés et sept en cours de planification.

Selon le contrat en vigueur, un abri en béton coûte CHF 1'200 HT, avec un transport sur site de CHF 250 HT. Ces frais sont uniques à l'achat. Le châssis métallique et le système de contrôle d'accès sont, quant à eux, loués CHF 380 HT par an et par Twin. Le vidage d'un bac est facturé CHF 35 HT, tandis que le second bac d'un même Twin lors de la même tournée coûte CHF 28 HT, ce tarif comprenant le transport et l'élimination des déchets.

Les coûts annuels liés à l'exploitation se sont élevés à CHF 36'005 HT en 2023 (pour les trois derniers mois de l'année), CHF 198'520 HT en 2024, et sont projetés à CHF 237'340 HT pour 2025. Ces montants comprennent la location des systèmes ainsi que les frais de transport et d'élimination.



<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Comptes</b>	<b>608.3130</b>	<b>Prestations de services de tiers</b>	<b>137</b>

**Question 15:** *Merci de fournir un tableau de l'évolution des coûts de transport des déchets sur 10 ans par typologie de déchet.*

### Réponse

Type de déchets	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (projection 12 mois)
<b>Ordures ménagères<sup>1)</sup></b>	670'719	760'367	787'319	835'595	880'620	885'840	919'881
<b>Biodéchets (tournée)</b>	612'339	610'016	652'750	537'877	582'516	631'068 avec gastro	548'308
<b>Papiers-cartons</b>	499'690	502'113	531'229	525'473	526'962	528'615	474'300
<b>Verre</b>	84'280	86'092	115'177	106'893	96'857	108'081	97'956
<b>Encombrants</b>	142'253	142'253	142'253	142'253	142'253	142'253	142'225
<b>Fer-Alu</b>		38'677	41'472	40'361	42'463	46'361	46'662
<b>Dépôts sauvages</b>	393'660	394'863	363'677	388'730	406'223	394'974	380'000

Les données relatives aux coûts de transport des déchets ne sont disponibles qu'à partir de 2019, les informations antérieures n'ayant pas été intégrées dans le logiciel Abacus. L'année 2025 marque l'entrée en vigueur de la nouvelle soumission pour le ramassage des déchets, entraînant des variations tarifaires à la hausse ou à la baisse selon le prix à la tonne fixé dans le nouveau contrat.

Pour les ordures ménagères, le contrat de 2012 prévoyait une adaptation des tarifs en cas de variation du tonnage supérieur à 10%. Cette situation s'est produite après l'introduction de la taxe au sac en 2018, mais l'ajustement n'a pas été appliqué immédiatement, la Ville ayant prévu une nouvelle soumission en 2020. Celle-ci n'a toutefois été réalisée qu'en 2025, et le transporteur a alors réclamé rétroactivement les adaptations de prix pour les années 2020 à 2024.

Ainsi, les montants suivants ont été rattrapés en 2024 : CHF 71'606 pour 2020, CHF 84'617 pour 2021, CHF 94'666 pour 2022, CHF 108'000 pour 2023 et CHF 138'235 pour 2024. Les chiffres figurant dans le tableau incluent ces ajustements rétroactifs afin de refléter les coûts réels supportés par la Commune.



Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Comptes	608.3612	Dédommagemnts aux communes, ass. de communes	138

**Question 16:** *Frais de fonctionnement de Enevi : en quoi consiste cette rubrique ? pourquoi une telle augmentation par rapport au budget 2025 ?*

**Réponse**

La rubrique comprend les frais d'incinération des ordures, les frais de l'élimination de tout ce que les citoyens amènent dans la déchetterie d'Uvrier à concurrence d'une tonne par ménage ainsi que la taxe de pesage introduite fin 2025. L'augmentation de kCHF 10 par rapport au budget 2025 est une correction à la suite de l'estimation de la valeur des taxes de pesages introduites en 2024. Elle est ajoutée de manière prévisionnelle au budget 2025.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Comptes	608.4240	Taxes d'utilisation et de prestations de services	138

**Question 17:** *Evolution demandée des différentes taxes sur 10 ans*

**Réponse**

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rétrocession taxe au sac	2'243'70	1'575'76	1'580'57	1'663'78	1'662'96	1'679'15	1'874'57
	6	8	1	9	8	3	4
Taxe de base	3'369'94	3'135'25	3'311'97	3'359'14	3'444'95	3'426'94	3'485'81
	3	0	2	1	4	7	2
Élimin. déchets entreprises	951'862	919'189	927'541	848'674	852'464	985'437	762'995

La comparaison n'est pas possible sur 10 ans en raison de changements liés à l'introduction du sac taxé le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La rétrocession de la taxe au sac se fait selon la répartition de l'Antenne région Valais romand (ARVR).

La taxe de base se calcule selon le volume SIA 116 (CHF 0.20 / m<sup>3</sup>)

L'élimination des déchets d'entreprises n'est pas une taxe proprement dite. Cette somme dépend du tonnage effectif récolté pour chaque entreprise selon un décompte et couvre les frais d'élimination et de transport de ces déchets imputés aux comptes respectifs.

**Remarque CEU :**

Dompage que les chiffres 2017 soient indisponibles pour faire la comparaison.



<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Comptes</b>	<b>610</b>	<b>Parking</b>	<b>140</b>

**Question 18: *Quelle est la stratégie des parkings ? Où sont prévus la construction d'un/des futurs parkings avec le fond de financement spécial parking ?***

**Réponse**

Tout d'abord, la Ville prévoit des places « dépose-minute » proches des commerces et des infrastructures publiques, afin de faciliter les arrêts très courts (livraisons, accès rapide) sans bloquer le stationnement longue durée. Ensuite, des places extérieures à durée limitée sont envisagées dans les zones résidentielles et commerciales : en limitant le temps de stationnement, la rotation est favorisée et le phénomène des véhicules « ventouses » qui occupent des places toute la journée est évité. Enfin, pour les besoins de stationnement plus long (employés, visiteurs de longue durée, résidents sans garage), des parkings souterrains ou en silo sont envisagés : ces équipements doivent rester attractifs, via des heures gratuites, des tarifs modérés et des abonnements adaptés.

La Ville souhaite encore maintenir des places extérieures sans limitation la nuit pour les résidents, afin d'éviter de pénaliser ceux qui n'ont pas de garage et d'assurer une bonne qualité de vie nocturne.

Sur la tarification, l'idée est de trouver un équilibre : des tarifs incitatifs pour faciliter l'accès et la rotation, mais suffisamment de revenus pour garantir l'autofinancement de l'infrastructure et de l'exploitation.

**Nouveaux ouvrages de parkings prévus**

Dans le cadre du quartier Ronquoz 21, il est prévu que la Ville développe plusieurs parkings silos mutualisés : selon le plan-guide, ces ouvrages seront localisés sur les grands axes principaux du quartier et absorberont l'intégralité des besoins en stationnement.

D'autres ouvrages sont envisagés aux Collines, en lien avec l'État, et aux Échutes, en lien avec le futur stade de football.

**Remarque CEU :**

Il est regrettable qu'il n'y ait pas de délais pour les nouveaux parkings. En effet, ceux-ci doivent soulager les employés à la journée mais il n'y a pas de vision pour ces derniers.

Il est normal de trouver une solution pour la rotation des voitures dans les parkings du centre-ville mais il faut laisser suffisamment de temps aux consommateurs pour aller dans les commerces sans devoir payer le prix plein pour la place de parc.



<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Investissement</b>	<b>600.5010</b>	<b>Routes voies de communication</b>	<b>229</b>

**Question 19:** *Qu'est-ce qui est prévu pour la gestion du flux des étudiants du nouveau collège ? Passerelle ? Pouvez-vous nous donner un plan du quartier avec les flux de mobilité.*

### Réponse

Le Canton et la Ville ont organisé un concours de projet portant sur la réalisation d'un ouvrage mixte reliant la rive droite du Rhône (côté rue de l'Industrie) à l'entrée du collège Ella Maillart. Le contexte, les aspects techniques et le projet lauréat sont disponibles en téléchargement intégral ici : <https://pico.lesrey.ch/-D6RCNQj2wM> ou : <https://www.swisstransfer.com/d/ede52637-e313-4826-9675-4461b962f7b4>

Dans l'entretemps de la construction des ouvrages, des aménagements sur la rue de la Dixence vont être mis en place, incluant une traversée régulée par feux pour les piétons.

**Question 20:** *Liaison Nord-Sud : Comment sont répartis les 2.3mio ? Quelle est la situation du projet de passerelle ?*

### Réponse

La Liaisons nord-sud secteur Gare regroupe les projets de passerelle aérienne et de passage inférieur. Ces deux projets ne sont pas au même stade d'avancement.

La passerelle aérienne a été mise à l'enquête publique en 2025. Sous réserve d'une approbation des plans, les travaux, devisés à CHF 8.4 mio y compris honoraires, devraient se réaliser sur 2026 et 2027.

Le passage inférieur est au stade de l'avant-projet. Les études d'ouvrage et demandes d'autorisations devraient se poursuivre jusqu'en 2028. La réalisation, estimée à CHF 36.0 mio, est planifiée entre 2029 et 2032.

### **Remarque CEU :**

Lors de la séance avec le Président, la CEU a appris que c'était UBS qui construisait la passerelle. La CEU s'interroge sur la légalité du processus. N'est-ce pas une manière de contourner la loi sur les marchés publics ?

La CEU s'interroge toujours sur l'utilité de construire une passerelle et un sous-voie. En effet, la prétendue urgence à créer un passage ne justifie pas l'investissement pour deux ouvrages, alors que le sous-voie, bien que prévu ultérieurement, remplira toutes les fonctions nécessaires.

**Question 21:** *Agglo Valais central : qu'est-ce qui est prévu sur la place des cèdres ? quels sont les réaménagements ?*

### Réponse

Le projet prévoit la requalification complète de la place des Cèdres, au centre de Sion. Il vise à créer davantage d'espaces verts et une large zone piétonne, tout en maintenant les accès pour les riverains. La circulation sera apaisée en zone de rencontre limitée à 20 km/h, et le carrefour avec la rue des Mayennets sera adapté pour prolonger cette zone.

Sur le plan technique, la chaussée et les réseaux souterrains seront entièrement refaits : passage à un système séparatif pour les eaux, renouvellement des conduites de gaz, d'eau, d'électricité et de



télécommunication, et intégration du réseau de chauffage à distance. Des éléments d'infiltration assureront la gestion durable des eaux pluviales.

Le projet, mis à l'enquête publique en 2025, devrait obtenir une autorisation de construire en novembre. Sous ces conditions, les travaux, devisés à CHF 3.4 mio y compris honoraires, débiteront cette année encore afin de bénéficier du cofinancement du plan d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Investissement</b>	<b>609</b>	<b>Eau potable</b>	<b>232</b>

### **Question 22: Quel est l'état général du réseau d'eau potable de la Commune ?**

#### **Réponse**

Le réseau d'eau potable de la Ville de Sion présente un état général satisfaisant. La quantité d'eau disponible permet de répondre aux besoins actuels, grâce à des sources de montagne et des captages en nappe phréatique. Si la ressource est globalement suffisante, les périodes de sécheresse estivales rappellent la nécessité d'une gestion préventive et d'une diversification des apports afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement à long terme.

La qualité de l'eau est excellente : elle provient de captages diversifiés et peu vulnérables. En outre, elle fait l'objet d'un suivi analytique et technique rigoureux. Les contrôles réguliers confirment une conformité totale aux exigences sanitaires. Le réseau est en bon état, mais une partie des conduites anciennes doit être progressivement renouvelée pour limiter les pertes et garantir la fiabilité du système sur le long terme.

Les risques principaux concernent la raréfaction saisonnière des sources et les risques de pollution ponctuelle. La Ville agit à travers une stratégie Eau axée sur la sécurisation des captages, l'interconnexion des réseaux et la création de réserves. L'eau joue également un rôle multifonctionnel, utilisée pour les besoins domestiques, la défense incendie et certains usages techniques. Enfin, la coopération intercommunale engagée renforce la résilience régionale et optimise la gestion durable de cette ressource essentielle.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Investissement</b>	<b>609.5030</b>	<b>Autres ouvrages de génie civil</b>	<b>232</b>

### **Question 23: Pouvez-vous nous rappeler le budget du projet du réservoir de Wolf ? Où en est-on dans ce projet ?**

#### **Réponse**

Le réservoir de Wolf est actuellement devisé à kCHF 3'920 pour les travaux 2023-2026. Ce montant inclut les surcoûts liés à l'enfouissement du réservoir demandé par



le service des bâtiments, le nouveau raccordement électrique ainsi que la cuve tampon.

Il y a lieu de considérer que l'ouvrage faisait partie de l'ensemble du « programme » validé en février 2022 pour les secteurs Salins – Les Agettes – de Wolf. Il sera vraisemblablement mis en service dans le courant de l'année 2026.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Investissement</b>	<b>610.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>233</b>

**Question 24: En quoi consiste la réfection des parkings en surface ? Quelles sont les places concernées ? Pourquoi le budget est doublé par rapport à 2025 ?**

**Réponse**

La réfection des parkings en surface consiste à remettre en état et / ou aux normes les places extérieures existantes, à améliorer les conditions de stationnement, et à équiper les aires en fonction des besoins des utilisateurs, et aussi de la Police régionale des villes du centre (PRVC).

Les places concernées sont les suivantes :

- Place de stationnement au chemin du Creux-de-Nax à Bramois, en lien avec le projet de terrain de football
- Parking des Échutes, développement en lien avec le Pôle Santé à venir
- Place de stationnement des camping-cars à la Rue de Loèche
- Places dépose-minute à la rue Sainte-Marguerite, à l'avenue du Ritz et autres
- Places de stationnement deux-roues motorisés en lien avec l'étude de CITEC en cours
- Place de stationnement des camions et bus, à la rue de la Bourgeoisie et ailleurs
- Légères adaptations des places de stationnement à Salins / Les Agettes

Pour rappel, le budget ne comprend pas l'aménagement des parkings de l'aéroport pour un stationnement payant (devisé à 200 kCHF HT), ni une gestion du parking des Échutes par barrières avec tickets horaires et abonnements mensuels (devisé à 510 kCHF à lui-seul).

Le budget a été sensiblement augmenté pour correspondre aux demandes des utilisateurs et aux opportunités liées à d'autres projets ainsi que pour faire face aux nombreux défis techniques, d'urbanisme et de mobilité.

**Remarque CEU :**

La CEU restera attentive à la mise en place de la barrière potentielle au parking des Echutes. Ce parking doit rester gratuit pour maintenir la politique de la Ville sur les P+R. Le Canton doit prévoir des places de stationnement pour les HES.



Les Places dépose-minute doivent être mise avec un juste équilibre par rapport aux places avec une durée un peu plus longue afin de ne pas péjorer les cabinets de médecin, physio, pharmacie et autres commerces de service avec un temps d'attente non maîtrisable.

### Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Comptes</b>	<b>700.3010</b>	<b>Traitement du personnel administratif et d'exploitation</b>	<b>153</b>

**Question 25:** *Pourquoi est-il nécessaire d'avoir un poste de gérance des immeubles communaux ? Quel est son cahier des charges ?*

#### Réponse

Il est prévu que ce poste reprenne les tâches actuellement effectuées par la gérance privée, à savoir la gestion administrative des biens immobiliers des immeubles que la ville loue à des tiers. L'année 2026 est une année de transition qui permettra de concrétiser ce poste en coordination avec les divers services concernés.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Comptes</b>	<b>700.3637</b>	<b>Subventions aux personnes physique</b>	<b>153</b>

**Question 26:** *Participation à la rénovation d'immeubles privés vieille ville : pourquoi y a-t-il une augmentation pareille en 2026 ? Donnez-nous le détail*

#### Réponse

L'augmentation est occasionnée par le subventionnement, sur plusieurs exercices comptables, des travaux de rénovation de deux bâtiments en particuliers :

- **Maison de Platea, consolidation des structures en maçonnerie, rénovation et reconstruction partielle de la toiture, réfection des façades, restauration des planchers et boiseries, et assainissement des sous-sols ;**
- **Cathédrale Notre-Dame du Glarier, rénovation de la toiture.**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Comptes</b>	<b>701.3130</b>	<b>Prestations de services de tiers</b>	<b>155</b>

**Question 27:** *Il est prévu un nouveau poste de gestion des immeubles au 700.3010, pourquoi y a-t-il encore des frais d'honoraire pour la gestion d'immeuble par une gérance ? Donnez-nous le détail de la rubrique*



### Réponse

L'année 2026 est une année de transition qui permettra de concrétiser ce poste en coordination avec les divers services concernés. C'est pourquoi le budget inclut encore des frais d'honoraires pour la gestion d'immeuble par des gérances.

Détail de la rubrique :

Honoraires Alain Deslarzes Gérances SA pour la gestion des biens immobiliers CHF 85'000.-

Honoraires gérance Gepimmo SA pour la gestion de 2 immeubles à Gravelone CHF 35'000.-

### **Remarque CEU :**

La CEU espère que l'engagement d'un EPT à la ville pour la gestion d'immeuble permettra de diminuer certaines charges.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Investissement</b>	<b>701.504 0</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>241</b>

**Question 28:** *Merci de nous donner un état de situation du bâtiment administratif et du bâtiment sacré-cœur IV. Avancement, délai, coût (prévision des coûts totaux)*

*Pouvez-vous nous donner une situation sur les maisons de quartier existantes et les prévisions ?*

### Réponse

#### **Bâtiment administratif et du bâtiment Sacré-Cœur IV**

Les deux ouvrages sont en cours de travaux. Bâtiment administratif à l'Ancien Hôpital : Début des travaux en mai 2024. Bâtiment IV – Sacré Cœur : Début des travaux en juin 2025.

L'avancement, les délais et les coûts prévisionnels sont actuellement traités dans les commissions ad hoc respectives.

### **Remarque CEU :**

Ce n'est pas la première fois que la CEU demande des détails sur la gestion de projet et qu'elle n'obtient pas de réponses claires.

La CEU demande d'avoir une présentation plus précise sur ces projets lors d'un prochain plénum.

#### **Maisons de quartier**

Plusieurs associations de quartier ont récemment soumis des demandes exprimant des besoins concrets en matière d'espaces de rencontre, de rangement et d'organisation d'activités. Ces sollicitations témoignent de la vitalité de la vie associative sédunoise. Le montant alloué au budget 2026 sera réparti selon une stratégie menée par la commission ad hoc Maison de quartiers visant à évaluer les biens immobiliers existants pouvant être réaffectés ou rénovés à cet effet, élaborer des priorisations d'aménagement ou de création de maisons de quartier. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de planification cohérente et durable en tenant compte des ressources disponibles et des attentes des associations de quartier. Actuellement la Ville de Sion dispose de cinq Maisons de



quartier : Pont-de-la-Morge, Maison des Scorpions, Mas de la Borgne, Pavillon Platta et Pavillon des Aubépines. Par ailleurs, le permis de construire pour le projet de maison de quartier de la Blancherie a été délivré durant le courant du mois d'octobre de cette année. Les travaux commenceront dans les plus brefs délais afin d'enrichir l'offre existante en 2026.

En complément, trois salles sont également à disposition des associations de quartier dans les quartiers et villages suivants : Les Agettes, Village de Salins et le quartier de Champsec.

### Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Compte</b>	<b>852</b>	<b>Parcs et jardins</b>	<b>164</b>

**Question 29: Pouvez-vous nous donner un état de situation du projet des serres horticoles ? Quand seront-elles en fonction ? Quand est prévu le déménagement ? Est-ce que le budget et les délais sont respectés ?**

#### Réponse

Le centre horticole est en fonction depuis fin octobre (serres depuis début février permettant une production florale dès cette année pour Sierre et Sion et bâtiments en octobre). Les aménagements extérieurs sont en cours de réalisation et se termineront en 2026.

Concernant les budgets, des compléments externes au projet ont notamment été apportés par l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture pour un montant de CHF 253'000 (avec financement par le fonds de transition énergétique).

Des variations entre le devis initial et le résultat de soumissions ainsi que des prestations supplémentaires ont par ailleurs été observées concernant le système électrique complexe pour un montant de CHF 670'000 et pour la maçonnerie et différentes adaptations pour CHF 684'000. La Ville de Sierre a reconnu la nécessité de ces prestations et va contribuer à un financement complémentaire de CHF 448'000 en 2026.

Par ailleurs, le renchérissement et l'augmentation du taux de TVA représentent à eux seuls CHF 260'000 et sont intégrés dans les montants ci-dessus.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Comptes</b>	<b>853.3133</b>	<b>Prestations informatiques</b>	<b>166</b>

**Question 30: Pourquoi cette rubrique est nouvelle ? comment c'était fait avant ?**

#### Réponse

Cette rubrique comprend les frais annuels de licence en lien avec la mise en place d'un système de réservation des salles et gestion de l'interface du centre funéraire avec les pompes funèbres qui sera complété ultérieurement d'un système de recensement détaillé des sépultures permettant une consultation online. Les prestations du CIGES seront également imputées sur cette rubrique.

Concernant l'interface avec les pompes funèbres, une plateforme informatique basique existait avant mais s'avérait non compatible en matière de sécurité / stockage des données, droits d'accès limités et possibilités restreintes de gestion / interface utilisateurs.



<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Comptes</b>	<b>856.3634</b>	<b>Mobilité</b>	<b>169</b>

### **Question 31: Est-ce que cette augmentation est prévue sur le long terme ? Comment a été définie l'augmentation des courses ?**

#### **Réponse**

Oui, l'augmentation des courses est prévue sur le long terme. Elle vise pour la ligne desservant Gravelone à améliorer significativement la desserte en comblant les intervalles de passage jusqu'ici très importants. Pour les autres lignes, il en va de même (nouvelles courses à des horaires privilégiés).

### **Question 32: Quelle est la stratégie sur les 4 prochaines années ?**

#### **Réponse**

Selon les disponibilités budgétaires, il est prévu d'augmenter progressivement les fréquences des lignes (au 15 minutes pour les lignes principales, avec des renforts pour les autres), une fois le 4ème pont sur le Rhône réalisé de prolonger la ligne de Gravelone vers Chandoline en terminus sur l'arrêt Pont du Rhône) et de viser des aménagements de la ligne Gare – Pôle Santé pour réduire les congestions et les retards en visant le développement d'un axe fort de transport public entre le pôle gare et le pôle santé.

### **Question 33: Est-ce qu'une nouvelle ligne de bus pour le quartier d'Uvrier est prévue ?**

#### **Réponse**

Il n'est pas prévu à court terme la création d'une nouvelle ligne de bus.

### **Question 34: Qu'est-ce que Mobiquartier ? pourquoi on passe de 150k à 10k ?**

#### **Réponse**

Avec le système expérimental Mobiquartier, les résidents d'Uvrier en âge de la retraite peuvent commander un taxi depuis chez eux vers n'importe quel lieu de la commune.

Jours et horaires d'exploitation :

Lundi-vendredi : 8h - 17h (dernier départ de course à 17h).

Samedi : 9h - 17h (dernier départ de course à 17h).

Prix de la course : CHF 6.-

Toutes les personnes éligibles au service Mobiquartier ont reçu une carte d'accréditation.

Réservation au plus tôt une semaine à l'avance.

Réservation possible au plus tard :

le matin pour l'après-midi du même jour ;

la veille pour le lendemain matin ;

le vendredi après-midi pour le samedi.

Il est prévu de maintenir l'offre Mobiquartier en 2026 avec un budget réduit au regard du nombre d'utilisateurs (une soixantaine de courses effectuées) qui reste encore relativement faible malgré l'attractivité du produit (transport porte à porte en taxi) et une campagne de communication avec une action de promotion de 50% des coûts du billet (CHF 3 au lieu de CHF 6 du 15 mai au 31 octobre).



### Remarque CEU :

La CEU se réjouit des nouveaux horaires du soir et de son étendue notamment pour les lignes de TP 14, 12 et 11 et encourage à poursuivre sur cet effort.

La CEU encourage vivement d'accélérer le projet d'aménagement de la rive droite du Rhône en piste cyclable entre Uvrier et le centre-ville afin de pallier le manque d'opportunité de mobilité douce pour les habitants d'Uvrier.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Investissement</b>	<b>850.5290</b>	<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>247</b>

**Question 35:** *Des frais d'étude sont prévus pour le secteur de l'ancienne brasserie. Qu'est-ce qui est prévu ? Pourquoi la Ville participe à ces frais d'étude ?*

### Réponse

Suite à la désaffectation de l'activité brassicole et à la volonté de Feldschlösschen de se départir de l'ancienne usine, la Ville participe conjointement avec les autres propriétaires du périmètre de la brasserie (Feldschlösschen et Maison Saint François) à une démarche de concours mixte à investisseurs et architectes, architectes-paysagistes et urbanistes permettant la mise en valeur des parcelles par une vaste requalification urbaine (la Ville étant donc propriétaire d'une partie du secteur). Elle « fera la banque » mais se verra rembourser par les autres propriétaires in fine (sur la rubrique 6350).

### Remarque CEU :

Le Président de la Ville a confirmé l'intérêt de la Municipalité d'avoir des locaux dans ce secteur afin d'y mettre une crèche. La Maison St-François aimerait également y construire des appartements protégés.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Investissement</b>	<b>852.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>247</b>

**Question 36:** *Pouvez-vous donner plus de détails sur les aménagements prévus ? Qu'en est-il de la commission des cours d'école, a-t-elle rendu son rapport ? Pouvez-vous nous donner les délais ? Etes-vous en contact avec la fondation Radix au sujet des cours d'école verte ?*

### Réponse

Il est notamment prévu de réaménager la cour sud de l'école Sacré-Cœur en lien avec le parvis du nouveau bâtiment administratif, de traiter également les aménagements extérieurs du bâtiment administratif Sacré Cœur IV, d'aménager un nouvel espace à Châteauneuf en lien avec un écopoint, de participer à la requalification de la tête sud-ouest du cours Roger Bonvin en accompagnement de la réalisation des extérieurs du nouveau collège qui seront la « cour d'école » de la nouvelle infrastructure. La commission cours des écoles primaires a analysé la situation de différentes cours et la première priorisation est donnée sur le centre scolaire du Sacré-Coeur. Concernant la fondation Radix, la Ville avait déposé en 2021 déjà un dossier pour le réaménagement des extérieurs de l'école de Champsec mais sans succès.

### Remarque CEU :



La CEU attend avec impatience la présentation du rapport de la commission des cours d'école.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Investissement</b>	<b>854</b>	<b>Eclairage public</b>	<b>248</b>

**Question 37:** *Pouvez-vous nous donner une situation sur les changements d'éclairage public ? Quelle est la part d'éclairage avec détection (extinction/allumage automatique) ? Pouvez-vous donner un plan des rues avec les éclairages « modernes » ? Donnez-nous le pourcentage de rue encore à modifier sur la commune de Sion.*

### Réponse

Une présentation complète de la situation de l'éclairage public, accompagnée d'un film et des plans a été préparée et est disponible ici : (Expiration du lien : 4.12.2025)

<https://www.swisstransfer.com/d/36652cfa-5a59-41b6-9e60-0812306da7e5>

### Remarque CEU :

Il est regrettable d'avoir un lien qui expire avant le plénum du budget et qui ne permettra pas à tous les conseillers généraux de pouvoir y prendre connaissance.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Investissement</b>	<b>856.5290</b>	<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>248</b>

**Question 38:** *Agglo Valais central : de quelles études parle-t-on ?*

### Réponse

Il s'agit notamment des études de la rue du Rawil, de l'axe mobilité douce / TIM rue de Cour-de-gare, du développement d'axes cyclables, des études en lien avec la création d'un axe fort de transport public entre le pôle gare et le pôle santé, de la participation aux études pilotées par le Canton (Avenue de la gare, Tourbillon).

## Dicastère 9 : Sport, jeunesse et loisirs

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Comptes</b>	<b>900.3636</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>180</b>

**Question 39:** *RIV : pourquoi on passe de 5k à 15k ? Est-ce qu'il y a une étape de prévue sur le territoire sédunois ?*

*Cercle des nageurs : pourquoi ce club en particulier est assuré d'avoir la subvention et pourquoi n'avons-nous pas les autres clubs ?*



### Réponse

- **RIV** : selon différentes séances avec le comité d'organisation dudit rallye, celui-ci souhaite augmenter le nombre de spéciales sur le territoire communal et par conséquent sa visibilité et présence sur Sion.
- **Cercle des nageurs** : ce club peut bénéficier d'une subvention en contrepartie de l'obligation d'achat d'un abonnement de piscine pour ses membres par souci d'équité avec la clientèle. Cela étant, il a l'obligation de présenter une demande ad hoc, comportant *budget, comptes et bilans* pour ce faire.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Comptes</b>	<b>901.3140</b>	<b>Entretiens des terrains</b>	<b>181</b>

**Question 40: Terrains de foot de Glareys : Qu'est-ce qu'un scalpage de terrain ? Est-ce que cela veut dire que le terrain B et le terrain C seront inutilisables en même temps ?**

### Réponse

Le scalpage d'un terrain de football consiste en une opération mécanique usuelle d'élimination du couvert végétal de surface de 30 à 100%, selon l'intensité de l'opération et les objectifs poursuivis, visant à notamment :

- **Régénérer complètement ce couvert ;**
- **Récupérer en partie la micro-planéité de la surface (bosses et trous) ;**
- **Éliminer les graminées indésirables comme le Poa annua (Pâturin annuel véritable « cancer du gazon ») qui malheureusement n'a pas les caractéristiques recherchées sur un terrain de sport (visible par ses brins de gazon vert-clair/jaunis notamment, sensible au sec, aux maladies, et plus crucial encore à l'arrachage par son mauvais enracinement), mais qui a la faculté de se régénérer rapidement et de coloniser ainsi défavorablement les terrains.**
- **Permettre de supprimer la matière organique superflue en surface qui empêche la bonne perméabilité de l'eau et de l'air ainsi que l'absorption des engrais (économie).**

Cette opération s'effectue pendant la fermeture annuelle d'été des terrains nécessaire à leurs entretiens (et donc hors championnat).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Investissement</b>	<b>900.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>255</b>

**Question 41: Skate plaza : merci de nous donner la planification détaillée ainsi que le budget total pour le skate plaza. Pouvez-vous nous donner un plan du projet ?**

### Réponse

La planification intentionnelle est la suivante (toutes études techniques terminées ; mise à l'enquête close ; autorisation de construire obtenue) :

- **Exécution des travaux préparatoires sur site dès le 06.11.2025 ;**
- **Livraison des sanitaires et local technique d'ici la fermeture des chantiers hivernaux ;**



- **Reprise du chantier fin mars/début avril 2026, travaux de construction du gros œuvre (béton, serrurerie, emmarchements et cheminements, divers aménagements, etc..).**

Mise en service intentionnelle : fin septembre/début octobre 2026.

Budget global : 1.5 Mio pour sa partie programmatique auquel s'ajoute le transfert du terrain du PF au PA ainsi que 0.5 Mio pour les aménagements extérieurs, d'arborisation, de végétalisation et d'autres assises, etc.

L'expression de cette nouvelle infrastructure épouse la forme suivante (plan et images directrices du projet ci-dessous) :



### **Remarque CEU :**

Le restaurant avoisinant ayant une clientèle majoritairement d'ouvriers perd les places de parc à disposition. Quelles sont les mesures de compensation en place de parc ?

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Investissement</b>	<b>901.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>255</b>

**Question 42: Centre sportif de Glareys: merci de nous donner la planification détaillée ainsi que le budget total pour le terrain synthétique.**

### **Réponse**

Le début des travaux est prévu à la présente clôture du championnat (novembre 2025) : installation de chantier, travaux préparatoires, démontage des équipements, excavation de la terre végétale avant la fermeture hivernale des chantiers.



Suite des travaux : dès ouverture des chantiers en début 2026, diverses installations de drainage, système d'arrosage, épandage de diverses sous-couches de sable et du tapis de jeu, ainsi que divers équipements (buts, main-courantes, bancs des joueurs, etc).

Mise en service intentionnelle : août-septembre 2026.

Budget global : 1.6 Mio auquel s'ajoutent une tranchée drainante en pourtour soit au nord et à l'ouest dudit terrain afin de résoudre la problématique d'infiltration et d'humidité récurrente annoncée aux comptes 2024, l'installation d'un panneau de scoring et d'une clôture de protection des surfaces de jeu côté *Est* du centre sportif pour un montant de 0.4 Mio.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Investissement</b>	<b>907.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>256</b>

**Question 43: Comment sont justifiés les frais d'étude de 400k alors que le projet a été présenté au conseil général ?**

### Réponse

L'objectif poursuivi lors de la présentation évoquée au plenum du conseil général du 8.9.2025 consistait à informer quant à l'état d'avancement du projet.

En parallèle à l'envoi du Message de demande du crédit d'engagement attendu et qui suivra au premier semestre 2026, l'accompagnement et la coordination des adjudicataires, l'élaboration des plans d'exécution et des cahiers de soumissions par les mandataires techniques devront être menées pour ce projet lauréat du concours, la particularité temporelle tenant, au fait, il est bon de le rappeler/l'indiquer, que la structure d'animation socio-culturelle et d'éducation sociale du RLC est locataire auprès d'une fondation avec une présente échéance de bail pour l'occupation du site de Platta (bâtiment du Totem) au 31.12.2026. Des démarches de prolongation sont en cours avec la Fondation St-Joseph.

### **III CONCLUSIONS DE LA COMMISSION**

Sur la base de l'examen du projet de budget 2026, la CEU souhaite mettre en évidence les points suivants.

#### **Un budget déficitaire**

Selon les informations transmises lors de la séance avec le Président et le chef de service, seule l'année 2020 a présenté un déficit sur les dernières années, les comptes s'étant systématiquement révélés meilleurs que les budgets prévisionnels. Dans ce contexte, la CEU s'interroge sur l'opportunité de proposer un budget plus ambitieux et plus équilibré, en cohérence avec les résultats historiques.

La Municipalité travaille actuellement avec le Canton sur la question des charges de centralité, afin que les communes voisines contribuent davantage aux coûts des infrastructures telles que piscines, patinoire ou mobilité. La CEU restera particulièrement attentive à l'évolution de ces charges, qui continuent à croître d'année en année.

Par ailleurs, la CEU souligne l'importance de mettre en place une organisation structurée et professionnelle de gestion de projet, avec un comité de pilotage dédié. Elle réitère son encouragement à systématiser les retours d'expérience des projets financés par crédits d'engagement, convaincue que le pilotage de projet constitue un levier essentiel pour maîtriser les risques de dépassements et de déficits.

La CEU souligne également l'importance de prioriser les investissements futurs en fonction des besoins essentiels, afin de contenir l'augmentation de la dette par habitant. Elle suggère en outre d'examiner une révision du système de subventions, en exigeant notamment la présentation d'un dossier démontrant les retombées économiques pour la commune.

#### **Places de parc**

La Ville connaît une phase de mutation importante en matière de mobilité. Plusieurs projets de nouveaux parkings et zones de dépose-minute sont prévus. La CEU regrette toutefois de ne pas avoir reçu de planification détaillée concernant les parkings silos. Elle observe également une diminution constante des places de parc destinées aux employés du centre-ville, parallèlement à une hausse de leur coût, sans vision globale à long terme.

Consciente de la nécessité d'assurer une rotation efficace des véhicules dans les parkings du centre, la CEU souligne toutefois qu'il importe de préserver un temps suffisant pour permettre aux consommateurs de fréquenter les commerces ou de se rendre à des rendez-vous médicaux sans pénalisation excessive. Le principe du « bon parking au bon endroit pour le bon usage » doit pouvoir être appliqué sans nuire à l'attractivité commerciale du centre-ville.

#### **Passerelle**



Lors de la séance avec le Président, la CEU a appris que la passerelle serait construite par UBS. Elle s'interroge sur la légalité de ce processus et se demande s'il ne constitue pas une manière de contourner la législation sur les marchés publics. De plus, la CEU continue à questionner l'utilité de réaliser simultanément une passerelle et un passage sous voies, à un moment où la priorisation des projets et la maîtrise des coûts pour la collectivité devraient être centrales. En effet, la prétendue urgence à créer un passage ne justifie pas l'investissement pour deux ouvrages, alors que le sous-voie, bien que prévu ultérieurement, remplira toutes les fonctions nécessaires.

### Suivi des projets

Enfin, la CEU rappelle qu'elle a demandé à plusieurs reprises des informations sur l'avancement de différents projets. Elle invite la Municipalité à ne pas oublier les présentations attendues, notamment sur les cours d'école, le retour d'expérience du Pôle musique, le projet du nouveau cycle d'orientation et l'évolution du bâtiment administratif.

La CEU tient à remercier les chefs de service ainsi que le Conseil municipal pour la qualité des réponses fournies et pour le temps consacré aux différentes séances d'échanges. Les présentations faites lors de la séance de questions-réponses — notamment celle concernant le PGEE — ont été convaincantes et ont démontré un suivi rigoureux des dossiers. Cette séance a également permis de constater la bonne maîtrise des finances par le chef de service et par le Président.

### IV VOTE FINAL

La CEU accepte le budget 2026 de la Municipalité par 8 voix pour, 1 abstention et une voix contre.

Sion, le 20 novembre 2025

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

**François Meyer**

Président

**Sophie Bourban-Mathis**

Rapporteure



### Liste des Présences :

Nom	13.10.2025	14.10.2025-1	14.10.2025- 2	14.10.2025 -3	13.11.2025	20.11.2025
François Meyer	Présentation budget	budget 1	budget 2	budget 3	budget 4	budget 5
Sophie Bourban-Mathis	Présentation budget	budget 1	budget 2	budget 3	budget 4	budget 5
Lionel Gapany	Présentation budget	budget 1	budget 2	budget 3	budget 4	budget 5
Thierry Genin	Présentation budget	budget 1	budget 2	budget 3	-	budget 5
Cindy Giroud-Meillard	Présentation budget	budget 1	budget 2	budget 3	budget 4	budget 5
David Haefliger	Présentation budget	budget 1	budget 2	budget 3	budget 4	budget 5
Georges Lauener	Présentation budget	budget 1	budget 2	budget 3	-	-
Janique Luyet	-	budget 1	budget 2	budget 3	budget 4	budget 5
Kévin Meillard	Présentation budget	budget 1	budget 2	budget 3	-	budget 5
Laura Surchat-Mandaglio	Présentation budget	budget 1	budget 2	budget 3	budget 4	budget 5
Grégoire Iborra	-	-	-	-	budget 4	
Rémi Mottier	Présentation budget	budget 1	budget 2	budget 3	budget 4	budget 5
Nathalie Pitteloud-Rey	-	-	-	-	budget 4	-
Benjamin Cochrane	-	-	-	-	budget 4	budget 5